



excellencevae
À VOS CÔTÉS POUR VALIDER VOTRE DIPLÔME

**LIVRET
D'ACCUEIL**

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Version actualisée du 26/02/2026

Bienvenue !

Vous êtes concerné-e par une validation des acquis de l'expérience proposée par notre organisme et nous vous souhaitons la bienvenue !

Vous trouverez ci-après les principales informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours.

1. Présentation du réseau Excellence VAE
2. Étapes de la validation des acquis de l'expérience
3. Programme de l'accompagnement VAE
4. Équipe pédagogique
5. Engagements
6. Politique de confidentialité
7. Accessibilité numérique
8. Handicap et accompagnement
9. Organisation logistique
10. Déroulement de la validation des acquis de l'expérience
11. Règles de fonctionnement
12. Méthode pédagogique
13. Moyens techniques et pédagogiques
14. Modalités
15. Différents pôles
16. Abandon et assiduité
17. Contact
18. Règlement intérieur
19. Conditions générales de vente
20. Charte de qualité



1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU EXCELLENCE VAE

Le réseau Excellence VAE regroupe des organismes de formation spécialisés dans l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE), intervenant sur l'ensemble du territoire national. Fort de 15 années d'expertise, Excellence VAE a accompagné 11 520 candidats vers l'obtention de leur diplôme (chiffre actualisé régulièrement).

Nos structures sont enregistrées en tant qu'organismes de formation :

- COGITO – NDA 93 13 15328 13 (préfet de la région PACA)
- MINEO – NDA 93 13 15272 13 (préfet de la région PACA)
- NETFORM – NDA 93 13 15256 13 (préfet de la région PACA)
- 1, 2, 3 DIPLOME – NDA 32 59 09183 59 (préfet de la région Hauts-de-France)

Ces enregistrements ne valent pas agrément de l'État.

Un accompagnement 100 % à distance, structuré et individualisé

L'accompagnement se déroule intégralement à distance (visioconférence ou téléphone), dans un cadre strictement individuel et confidentiel.

Chaque candidat bénéficie :

- d'un conseiller pédagogique référent ;
- d'un accompagnement méthodologique aligné sur le référentiel officiel du diplôme visé ;
- d'une aide à la rédaction du dossier de validation (livret 2) ;
- d'une préparation spécifique à l'entretien devant le jury ;
- d'un accès à un espace numérique sécurisé pour le suivi et les échanges.

Un parcours personnalisé

Chaque accompagnement débute par un entretien conseil permettant :

- de vérifier la faisabilité du projet ;
- d'identifier la certification adaptée à l'expérience ;
- de définir la stratégie et le rythme de travail.



2. ÉTAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Conformément aux articles L.6411-1 et suivants du Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne justifiant d'une expérience en lien direct avec la certification visée d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Excellence VAE est référencé sur la plateforme nationale France VAE, portail public destiné à simplifier et à sécuriser le parcours des candidats.

La démarche VAE s'organise autour des étapes suivantes :

1. Information et recevabilité

La première étape consiste à :

- analyser l'expérience professionnelle du candidat ;
- vérifier l'adéquation entre cette expérience et le référentiel de la certification visée ;
- déposer la demande de recevabilité via la plateforme France VAE ou directement auprès de l'organisme certificateur, selon la certification concernée.

La décision de recevabilité permet d'engager la phase de validation.

2. Accompagnement à la rédaction du dossier de validation

Une fois la recevabilité obtenue, le candidat élabore un dossier détaillant son expérience en lien avec les blocs de compétences du référentiel.

L'accompagnement a pour objectif :

- d'analyser les activités exercées et les mettre en correspondance avec les compétences attendues ;
- de structurer et formaliser les éléments de preuve ;
- de sécuriser la cohérence et la qualité rédactionnelle du dossier ;
- de préparer l'argumentation professionnelle en vue du jury.

3. Entretien avec le jury et décision

Le candidat présente son dossier devant un jury désigné par le certificateur.

L'entretien permet :

- d'explicitier les situations professionnelles décrites ;
- de démontrer la maîtrise des compétences visées ;
- de répondre aux questions du jury.

À l'issue de la délibération, le jury peut prononcer :

- une validation totale ;
- une validation partielle ;
- un refus de validation.

En cas de validation partielle, des préconisations peuvent être formulées afin de permettre l'obtention complète de la certification.

3. PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Le programme de l'accompagnement VAE d'Excellence VAE s'organise autour de plusieurs étapes structurées, conformément aux dispositions du Code du travail relatives à la validation des acquis de l'expérience.

1. Phase de cadrage et faisabilité

Entretien d'analyse du parcours :

- Étude détaillée de l'expérience professionnelle du candidat.
- Vérification de l'adéquation avec le référentiel de la certification visée.
- Identification des activités significatives.
- Définition de la stratégie de validation.
- Constitution et dépôt du dossier de recevabilité auprès du certificateur ou via la plateforme France VAE.

2. Phase d'accompagnement à la rédaction du dossier de validation

Analyse et formalisation des compétences :

- Présentation des attendus du dossier de validation et du référentiel du diplôme.
- Sélection et structuration des situations professionnelles pertinentes.
- Rédaction des fiches activités / compétences.
- Mise en lien des missions exercées avec les blocs de compétences.
- Apport méthodologique et structuration argumentative.
- Corrections pédagogiques et amélioration de la qualité rédactionnelle.
- Vérification de la conformité et finalisation du dossier.
- Sensibilisation aux règles anti-plagiat et à l'authenticité des écrits.

3. Préparation à l'entretien avec le jury

Sécurisation de la présentation orale :

- Analyse des attendus du jury.
- Construction du discours professionnel.
- Mise en valeur des compétences acquises.
- Simulations d'entretien (oraux blancs).
- Travail sur la posture, la gestion du stress et l'argumentation.

4. Suivi et accompagnement post-jury

- Analyse des résultats de délibération
- En cas de validation partielle : étude des préconisations du jury
- Élaboration d'un plan d'action complémentaire si nécessaire

L'accompagnement est réalisé de manière individualisée, à distance, dans un cadre confidentiel, via des temps d'échanges synchrones (visioconférence / téléphone), d'analyse et de correction pédagogique.

4. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Référente pédagogique :

Anne Ortolio

Email :

anne@excellencevae.fr

Téléphone : 07 57 02 65 51

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :

Céline Para

Email :

celine.p@excellencevae.fr

Téléphone : 07 68 34 56 41

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :

Chantal Senac

Email :

chantal@excellencevae.fr

Téléphone : 07 72 51 85 15

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :

Charlène Regeffe

Email :

charlene@excellencevae.fr

Téléphone : 07 56 22 21 86

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :

Christelle Farris

Email :

christelle@excellencevae.fr

Téléphone : 07 56 22 06 44

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :

Claire Fouin

Email :

claire.f@excellencevae.fr

Téléphone : 06 99 99 29 64

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :

Joanna Figueiredo

Email :

joanna@excellencevae.fr

Téléphone : 06 42 81 74 39

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :

Laetitia Aveline

Email :

laetitia@excellencevae.fr

Téléphone : 06 18 61 64 09

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :

Malika Ait Slimane

Email :

malika@excellencevae.fr

Téléphone : 06 11 27 83 66

Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :
Marina Regeffe

Email :
marina@excellencevae.fr
Téléphone : 07 65 29 03 10
Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :
Marjorie Arrighi

Email :
marjorie.a@excellencevae.fr
Téléphone : 07 57 60 29 17
Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :
Sandy Slonina

Email :
sandy@excellencevae.fr
Téléphone : 07 83 07 98 48
Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :
Sonia Ait Slimane

Email :
sonia@excellencevae.fr
Téléphone : 07 60 23 40 09
Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :
Tiffanie Figueiredo

Email :
tiffanie@excellencevae.fr
Téléphone : 07 71 73 07 45
Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE



Référente pédagogique :
Vanessa Willemart

Email :
vanessa.w@excellencevae.fr
Téléphone : 06 60 54 43 96
Pédagogue tutrice en
accompagnement VAE

L'équipe est composée de conseillers
pédagogiques, chargés de qualité et
pédagogues spécialisés dans
l'accompagnement à la validation des
acquis de l'expérience.

5. ENGAGEMENTS

Engagement

L'accompagnateur VAE s'engage à mettre en œuvre un accompagnement individualisé et structuré, conforme au référentiel du diplôme visé et au cadre réglementaire de la validation des acquis de l'expérience (articles L.6411-1 et suivants du Code du travail).

L'accompagnement comprend l'analyse de la faisabilité, l'appropriation du référentiel, l'appui méthodologique à la rédaction du dossier, des entretiens réguliers à distance, ainsi que la préparation à l'entretien avec le jury.

L'organisme s'engage à mobiliser des moyens pédagogiques adaptés, à garantir la compétence des intervenants et à inscrire la démarche dans un processus d'amélioration continue conformément aux exigences Qualiopi.

Éthique

La démarche VAE repose sur le respect des principes déontologiques : respect de la personne et de son parcours, indépendance de jugement, neutralité, honnêteté dans l'analyse de la faisabilité et confidentialité des échanges.

Aucune garantie de validation totale ne peut être donnée : la décision relève exclusivement du jury certificateur.

Consentement

L'accompagnement VAE est réalisé avec le consentement libre et éclairé du candidat.

Celui-ci reste acteur de son dossier et responsable des contenus produits. Il peut interrompre la démarche dans le respect des conditions contractuelles applicables.

Confidentialité

Les informations et documents confiés dans le cadre de la VAE sont strictement confidentiels et traités conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD).

Le dossier de validation appartient au candidat et est transmis uniquement au certificateur dans le cadre de la procédure officielle.

Neutralité

L'accompagnateur adopte une posture méthodologique et objective, fondée sur l'analyse des expériences au regard du référentiel de certification.

Il ne se substitue pas au candidat dans la rédaction du dossier. L'évaluation des compétences relève exclusivement du jury.

6. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1. Confidentialité des supports pédagogiques et outils méthodologiques

L'ensemble des supports pédagogiques, outils méthodologiques, modèles de trames, guides de rédaction, plateformes numériques et ressources mises à disposition dans le cadre de l'accompagnement VAE est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

Ces supports sont strictement réservés à l'usage personnel du candidat dans le cadre de son parcours VAE.

Toute reproduction, diffusion, modification ou exploitation en dehors de cet usage est interdite.

2. Engagement de confidentialité de l'organisme

Conformément aux dispositions du Code du travail relatives à la VAE (articles L.6411-1 et suivants), l'organisme est tenu à une obligation stricte de confidentialité.

Les informations personnelles, professionnelles et les éléments d'expérience communiqués par le candidat ne sont transmis à aucun tiers sans son accord écrit.

En cas de financement par un employeur, un OPCO ou tout autre organisme, seules les informations administratives nécessaires au traitement du dossier sont communiquées.

Le contenu du dossier de validation demeure strictement confidentiel.

3. Conservation et protection des données

Les documents et données collectés dans le cadre de l'accompagnement VAE sont conservés uniquement pour la durée nécessaire au suivi administratif, pédagogique et réglementaire.

Les données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD).

À l'issue des délais légaux de conservation, les documents sont archivés ou supprimés, selon les procédures internes de l'organisme.

4. Protection des données personnelles (RGPD)

Le traitement des données personnelles est réalisé conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée.

Les informations collectées dans le cadre du parcours VAE sont enregistrées dans un système sécurisé, hébergé au sein de l'Union européenne, accessible uniquement aux personnels habilités.

Ces données sont utilisées exclusivement pour :

- l'organisation et le suivi administratif et pédagogique de la VAE ;
- l'accompagnement méthodologique du candidat ;
- la gestion des obligations réglementaires et de financement.

Aucune donnée n'est utilisée à des fins de prospection ou de communication commerciale sans consentement explicite préalable du candidat.

5. Droits du candidat

Conformément au RGPD, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de ses données.

Il peut retirer son consentement à tout moment.

Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée par écrit à :

contact@excellencevae.fr

6. Clause de non-divulgation interne

Seuls les conseillers pédagogiques et personnels expressément habilités dans le cadre du suivi VAE ont accès aux informations personnelles du candidat.

Aucune donnée n'est communiquée en interne à des collaborateurs non autorisés ni utilisée en dehors du strict cadre de l'accompagnement.

7. ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et au décret n°2019-768 du 24 juillet 2019, l'organisme s'engage à rendre ses contenus et services numériques accessibles aux personnes en situation de handicap.

Cette politique s'applique aux outils utilisés dans le cadre de l'accompagnement VAE (plateforme de suivi, supports numériques, ressources en ligne, documents transmis).

1. Responsable accessibilité numérique

Un référent accessibilité numérique est désigné afin de veiller à l'amélioration continue de l'accessibilité des contenus et services utilisés dans le parcours VAE.

Ses missions sont :

- Veiller à l'intégration des exigences d'accessibilité dans les outils numériques.
- Identifier les besoins d'adaptation et proposer des améliorations.
- Sensibiliser les équipes aux obligations légales.
- Être l'interlocuteur privilégié sur les questions d'accessibilité numérique.

2. Sensibilisation et formation

Un plan de sensibilisation progressif est mis en place afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans l'intégration des bonnes pratiques d'accessibilité numérique.

Ces actions peuvent être réalisées à distance ou en présentiel, selon les besoins identifiés et les évolutions réglementaires.

3. Bonnes pratiques et amélioration continue

L'accessibilité numérique est intégrée comme un critère de qualité dans la conception et la mise à jour des supports pédagogiques et des outils numériques liés à la VAE.

Les retours des candidats, notamment en situation de handicap, contribuent à l'amélioration continue des dispositifs et à l'adaptation des outils.

8. HANDICAP ET ACCOMPAGNEMENT

Tous nos bilans sont accessibles et adaptables aux personnes en situation de handicap.



Merci de contacter notre référente handicap pour anticiper les aménagements nécessaires :

Sandy Slonina

sandy@excellencevae.fr



9. ORGANISATION LOGISTIQUE

Vous recevrez par mail une convocation précisant les informations essentielles liées à votre accompagnement VAE.

L'équipe Excellence VAE vérifie la conformité des moyens matériels et des techniques pour garantir les meilleures conditions de suivi.

Votre conseiller pédagogique, votre pédagogue et votre chargé de qualité et d'évaluation seront vos interlocuteurs pendant toute la durée de votre accompagnement à la VAE.



10. DÉROULEMENT DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

En amont du parcours, chaque candidat reçoit un mail de convocation précisant :

- le programme d'accompagnement VAE ;
- les modalités et dates des entretiens ;
- le règlement intérieur ;
- les coordonnées du conseiller pédagogique référent.

L'accompagnement se déroule sous forme d'entretiens individualisés à distance par téléphone ou en visioconférence. Des ajustements peuvent être réalisés en cours de parcours afin de garantir la bonne progression du dossier et l'atteinte des objectifs.

Le candidat est régulièrement invité à exprimer ses éventuelles difficultés ou besoins d'adaptation.

Une feuille d'émargement électronique atteste de la réalisation des séances.

En fin de parcours, un questionnaire de satisfaction est transmis et une attestation de suivi est délivrée.

LISTE DES ADAPTATIONS

Chaque accompagnement VAE est individualisé et adapté à la situation du candidat.

Les ajustements peuvent concerner :

- ✓ le rythme et l'organisation des séances (horaires, fractionnement, délais) ;
- ✓ la méthodologie d'analyse et de rédaction du dossier ;
- ✓ les supports et outils numériques utilisés ;
- ✓ les modalités de communication et d'explication du référentiel ;
- ✓ les aménagements liés à une situation de handicap ou à des contraintes spécifiques.

Le candidat peut signaler à tout moment un besoin particulier.

L'accompagnement est construit dans une logique de progression, d'écoute et d'amélioration continue.

11. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Nous attendons de chaque bénéficiaire :

- le respect des horaires ;
- la signature électronique des états de présence ;
- la participation active ;
- le respect du cadre d'intervention et des interlocuteurs ;
- la communication en cas de difficulté.



12. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

L'accompagnement VAE repose sur une démarche individualisée, structurée et centrée sur l'analyse des expériences professionnelles du candidat au regard du référentiel du diplôme visé.

Les entretiens sont réalisés à distance, par téléphone ou en visioconférence, dans un cadre confidentiel garantissant un accompagnement personnalisé et progressif.

La méthode s'appuie sur :

- une analyse approfondie du parcours professionnel ;
- un travail méthodologique de mise en correspondance avec les blocs de compétences ;
- des outils structurants (trames de rédaction, grilles d'analyse, supports numériques) ;
- des questionnements pour l'explicitation et la formalisation des pratiques professionnelles.

L'objectif est de permettre au candidat de formaliser ses compétences de manière autonome, claire et conforme aux attentes du jury.



13. MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

L'accompagnement VAE s'appuie sur des moyens techniques et pédagogiques adaptés à un parcours individualisé et à distance. Sont notamment mobilisés :

- des entretiens individuels en visioconférence ou par téléphone ;
- une plateforme numérique de suivi du parcours ;
- un espace documentaire sécurisé (drive partagé),
- des trames méthodologiques de rédaction et grilles d'analyse du référentiel ;
- des supports pédagogiques numériques actualisés ;
- des outils d'aide à l'explicitation des compétences et à la préparation de l'entretien jury.

Ces moyens permettent un suivi régulier, structuré et traçable du parcours du candidat, conformément aux exigences de qualité et de conformité réglementaire.

L'ensemble des supports et des outils fournis est strictement confidentiel et réservé à l'usage personnel du candidat dans le cadre de son accompagnement VAE.



L'équipe est composée de conseillers pédagogiques, de chargés de qualité et de pédagogues spécialisés dans l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

14. MODALITÉS

L'accompagnement VAE est réalisé à distance, dans le respect des exigences de confidentialité, de traçabilité et de personnalisation.

Les entretiens se déroulent par téléphone ou en visioconférence, selon des créneaux définis conjointement avec le candidat. Un espace numérique sécurisé permet de centraliser les documents, les trames méthodologiques et les échanges liés au dossier.

Le conseiller pédagogique référent accompagne le candidat de manière individualisée pour :

- analyser son parcours professionnel au regard du diplôme visé ;
- identifier et structurer les compétences en lien avec le référentiel ;
- formaliser le dossier de validation ;
- préparer l'entretien avec le jury.

Des points d'étape réguliers sont organisés afin de suivre l'avancement du dossier, ajuster le rythme de travail et sécuriser la progression jusqu'au dépôt et à la présentation devant le jury.

15. DIFFÉRENTS PÔLES

Pôle administratif

- Le pôle administratif intervient sur :
- l'accueil téléphonique ;
 - l'organisation logistique des bilans ;
 - la gestion des conventions et des facturations ;
 - la coordination entre stagiaires, partenaires et financeurs.

Pôle pédagogique

- Le pôle pédagogique garantit la qualité pédagogique :
- Définition des contenus et modalités d'évaluation
 - Animation des bilans de compétences
 - Prévention de l'abandon
 - Suivi de la progression et analyse des résultats
 - Veille technique et pédagogique continue

Organigramme

Responsable de votre accompagnement : votre conseiller
pédagogique

Référent pédagogique : votre pédagogue

Pôle administratif : chargé de qualité et d'évaluation

Référente handicap : Sandy Slonina

16. ABANDON ET ASSIDUITÉ

L'assiduité et l'implication du candidat constituent des conditions essentielles à la réussite du parcours VAE.

Un suivi régulier est assuré par le conseiller pédagogique référent. Chaque entretien fait l'objet d'une traçabilité (feuilles d'émargement électroniques).

En cas d'interruption du parcours :

- Abandon à l'initiative du candidat : la décision est respectée dans le cadre des conditions contractuelles applicables.
- Difficulté liée à l'accompagnement : une analyse est réalisée afin d'identifier les causes et, si possible, proposer des ajustements ou des solutions adaptées.
- Absence de réponse malgré des relances répétées : le parcours est considéré comme interrompu hors de la responsabilité de l'organisme.

L'ensemble des situations d'abandon fait l'objet d'un suivi interne dans une logique d'amélioration continue, conformément aux exigences Qualiopi.



17. CONTACT

Excellence VAE

1850 voie Romaine, 13600 Ceyreste

Tél. : 07 68 41 82 35

Site : <https://excellencevae.fr>

Email : vanessa.l@excellencevae.fr

Date d'actualisation : 26/02/2026



18. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail, le présent règlement s'applique à l'ensemble des prestations de formation et d'accompagnement proposées par Excellence VAE Groupe (validation des acquis de l'expérience – VAE –, bilan de compétences – CBC –, formations linguistiques – TOEIC – et autres formations courtes).

Article 1 – Conditions générales

Toute personne inscrite à une prestation d'Excellence VAE Groupe doit respecter le présent règlement, qui fixe les règles de discipline, d'assiduité, de respect et de confidentialité applicables pendant toute la durée de la formation.

Article 2 – Utilisation des outils numériques

Chaque stagiaire est responsable de son poste de travail et de ses identifiants personnels. Il s'engage à ne pas les partager avec un tiers et à signaler immédiatement toute utilisation frauduleuse. Excellence VAE Groupe se réserve le droit de mettre en place des mesures de sécurité renforcées (double authentification, suivi de connexions). L'accès à la plateforme et aux outils pédagogiques est strictement nominatif et limité à la durée de la formation.

Article 3 – Enquêtes de satisfaction

Une enquête de satisfaction est systématiquement proposée à l'issue de chaque formation ou accompagnement. Les retours des bénéficiaires permettent d'améliorer la qualité des prestations.

Article 4 – Supports pédagogiques et confidentialité

Tous les contenus pédagogiques, quelle que soit leur forme (numérique, papier, orale), sont protégés par le droit d'auteur. Leur reproduction, diffusion ou exploitation hors du cadre contractuel est interdite.

Concernant le bilan de compétences, l'organisme est soumis à une confidentialité renforcée (art. L6313-10 du Code du travail). Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire et n'est transmis à un tiers (employeur, financeur, CEP) qu'avec son accord écrit. Conformément à l'article R6313-7, les documents élaborés pendant le bilan sont détruits à l'issue de la prestation, sauf accord écrit du bénéficiaire pour conservation d'un an maximum.

Article 5 – Enregistrements

Il est interdit d'enregistrer ou de filmer les séances de formation sans autorisation écrite de l'organisme et du formateur. Un enregistrement peut être autorisé exceptionnellement, à des fins pédagogiques ou de réécoute personnelle.

Article 6 – Discipline et comportement

Les stagiaires s'engagent à :

- respecter les horaires et rendez-vous prévus ;
- participer aux visioconférences avec caméra activée (sauf cas particulier signalé) ;
- adopter un comportement respectueux vis-à-vis des formateurs, des autres stagiaires et du personnel ;
- s'abstenir de tout propos agressif, discriminatoire, harcelant ou dénigrant, y compris sur les réseaux sociaux.

Tout manquement grave peut donner lieu à une sanction disciplinaire.

Article 7 – Sanctions disciplinaires

Toute violation du présent règlement peut entraîner, selon la gravité :

- un avertissement écrit ;
- un blâme ;
- une exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Aucune sanction ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été informé des griefs retenus et mis en mesure de présenter ses explications (art. R6352-4 à R6352-8 du Code du travail).

Article 8 – Inclusion, égalité et accessibilité

Excellence VAE Groupe s'engage à garantir l'égalité des chances et de traitement entre les bénéficiaires, à lutter contre toute forme de discrimination et à favoriser l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est disponible pour étudier toute demande d'aménagement.

Article 9 – Clauses inapplicables

Les dispositions relatives à la représentation des stagiaires pour les formations de plus de 500 heures et celles concernant la gestion de dossiers de rémunération ne s'appliquent pas aux formations d'Excellence VAE Groupe, qui sont toutes d'une durée inférieure à 500 heures et ne donnent pas lieu à rémunération.

Article 10 – Articulation contractuelle

Le présent règlement intérieur complète les conditions générales de vente (CGV), les conditions générales d'utilisation (CGU) et la politique de confidentialité. Il est remis au bénéficiaire avant toute inscription définitive et a valeur contractuelle pendant toute la durée de la prestation.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire
(avant toute inscription
définitive).

Fait à Ceyreste, le 8 septembre 2025 Laurent De Clerck – président

19. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Objet

Ces CGV couvrent l'ensemble des prestations de formation (TOEIC, formations courtes) et d'accompagnement personnalisé (VAE, bilan de compétences) proposées par Excellence VAE Groupe. Elles complètent le règlement intérieur, les CGU et la politique de confidentialité.

Article 2 – Modalités d'inscription et de contractualisation

Inscription validée après signature du contrat ou de la convention. Pour le CPF : contractualisation ferme via signature électronique avec France Connect+.

Article 3 – Modalités de financement

Financements possibles : CPF (avec ou sans abondement employeur), France Travail, OPCO ou employeur, paiement personnel (avec formules d'échelonnement possibles).

En cas d'impayé : suspension de la prestation + exigibilité immédiate du solde.

Article 4 – Prix et facturation

Les tarifs sont précisés dans les contrats. Les frais annexes restent à la charge du bénéficiaire, sauf mention contraire.

Article 5 – Rétractation, annulation et résiliation

CPF : droit de rétractation de 14 jours. Annulation avant démarrage : sans frais dans ce délai et date de début de session à plus de 7 jours ouvrés. Abandon après démarrage : facturation au réel. Force majeure : remboursement prorata temporis. Manquement grave : arrêt immédiat sans remboursement.

Article 6 – Accès aux outils numériques

Accès nominatif, limité à la durée de la prestation, sans responsabilité de l'organisme en cas de problème technique externe.

Article 7 – Obligations du bénéficiaire

Assiduité, respect des rendez-vous, conformité au règlement intérieur.

Article 8 – Propriété intellectuelle

Supports pédagogiques, tests et outils d'exploration protégés par le droit d'auteur. Usage strictement limité au cadre contractuel.

Article 9 – Confidentialité et RGPD

Confidentialité renforcée pour le bilan de compétences (L6313-10, R6313-7). Responsable de traitement : Excellence VAE Groupe. Données utilisées uniquement pour la gestion pédagogique. Conservation limitée selon obligations légales. Droits RGPD : accès, rectification, effacement, opposition.

Article 10 – Articulation contractuelle

Les présentes CGV s'appliquent conjointement avec le règlement intérieur, les CGU et la politique de confidentialité.

Article 11 – Loi applicable et juridiction

Litiges : tribunal de commerce de Marseille.

20. CHARTE DE QUALITÉ

Notre politique qualité repose sur trois piliers :

- La satisfaction et la réussite des candidats ;
- L'amélioration continue de nos pratiques pédagogiques ;
- Le professionnalisme et la compétence de nos équipes.

Nos engagements

Nous nous engageons à :

- vérifier l'engagement volontaire du candidat dans la démarche VAE ;
- réaliser une analyse rigoureuse de la faisabilité au regard du diplôme visé ;
- offrir un cadre d'accompagnement professionnel, confidentiel et structuré ;
- respecter le consentement et l'autonomie du candidat à chaque étape ;
- proposer un accompagnement individualisé, méthodologique et conforme au référentiel de certification ;
- préparer le candidat à l'entretien avec le jury dans des conditions sécurisées ;
- assurer la confidentialité des informations échangées ;
- actualiser nos méthodes et outils en fonction des évolutions réglementaires et des exigences des certificateurs.

L'évaluation finale des compétences relève exclusivement du jury de certification.

Nous nous conformons aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal relatifs au respect de la vie privée et au secret professionnel.

Pour toute réclamation, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Email : vanessa.l@excellencevae.fr

Téléphone : 07 68 41 82 35

Site internet : <https://excellencevae.fr>

Date d'actualisation : 26/02/2026

Excellencevae – 1850 voie Romaine, 13600 Ceyreste